



Inventaire général du patrimoine culturel

Rhône-Alpes, Savoie Montcel chef-lieu Église paroissiale Saint-Georges

Cloche n°1 (cloche moyenne)

Références du dossier

Numéro de dossier : IM73000367 Date de l'enquête initiale : 2014 Date(s) de rédaction : 2016

Cadre de l'étude : inventaire topographique

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : cloche

Compléments de localisation

Historique

Cloche fondue en 1826 par le fondeur Eustache Meunier, de Chambéry. Elle succède à une cloche refondue en 1811 (opération financée par la vente des vestiges du prieuré Saint-Robert; Dufourd, p. 25), cassée en 1825. Une convention est alors passée le 16 févier 1826 entre le syndic et plusieurs conseillers et habitants de Montcel, et le fondeur Eustache Meunier, pour la fourniture d'une cloche "du poids de 10 quintaux environ poids ordinaire de Chambéry soit poids de 16 onces... Il fera les inscriptions sur ladite cloche de tous les co-obligés ci-devant dénommés [il s'agit du syndic, de trois conseillers et de six propriétaires fortunés de la commune listés en tête du document; voir inscription sur la cloche] ainsi que les suivants: paroisse de St Georges du Montcel = Jacques Dufourd curé = parrain Joseph Degallion marraine Catherine Perrière son épouse" (AC). Le métal de la cloche cassée est remployé dans la nouvelle.

Meunier livre la cloche en avril 1826 (4 avril 1826, règlement de compte ; AC) ; elle pèse 11 quintaux 70 livres, soit un peu plus que prévu, mais le fondeur consent à ne pas augmenter le prix fixé par la convention. La cloche est garantie un an, durant lequel la commune se réserve le droit de la faire vérifier par un homme de l'art. De fait, un procès est engagé entre les deux parties, la commune refusant de payer le fondeur sous prétexte que la cloche livrée n'est pas sonore. A l'issue du procès, Meunier reprend cette cloche en échange de la livraison d'une autre cloche plus petite (six quintaux et une livre) et du paiement d'indemnités (convention du 18 mars 1828 ; AC).

Cependant, l'abbé Dufourd rapporte que les paroissiens demandèrent au curé d'aller à Chambéry racheter la cloche de 1826 : il l'achète et propose en 1836 de la vendre à la commune pour 1200 £, avec une clause d'abandon de cette somme si la construction de l'église était commencée en 1838 (Dufourd, p. 59). Les travaux de l'église n'ont commencé qu'en 1844, mais la cloche a quand même repris sa place dans le clocher. C'est elle qui sonne les heures et l'angélus ; cependant sa fonte n'est pas impeccable (la liste des donateurs en particulier est d'aspect médiocre, avec des creux et des lettres illisibles). Quand à la petite cloche livrée par Meunier en 1828, elle n'est plus présente dans le clocher : elle a pu être refondue (en 1881 ?) ou une nouvelle fois échangée.

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle

Dates: 1826 (porte la date)

Auteur(s) de l'oeuvre : Eustache Meunier (fondeur de cloches, signature)

Lieu d'exécution : Rhône-Alpes, Savoie, Chambéry

Description

Cloche en bronze fondu à la cire perdue. Joug en poutrelle d'acier.

Eléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : fonderie de cloches

Matériaux : bronze fondu à la cire perdue

Mesures: h: 90 d: 97

Représentations:

Crucifixion; figure biblique

sainte Madeleine Vierge à l'Enfant

ange

Inscriptions & marques: inscription concernant le commanditaire (fondu, en relief, sur l'oeuvre), signature (fondu, en relief, sur l'oeuvre), date (fondu, en relief, sur l'oeuvre)

Précisions et transcriptions :

Voir texte libre.

État de conservation

salissure, bon état

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Historique et description

Historique

En 1825, la cloche de l'église, déjà refondue en 1811 (opération financée par la vente des vestiges du prieuré Saint-Robert; Dufourd, p. 25), se casse. Une convention est alors passée le 16 févier 1826 entre le syndic et plusieurs conseillers et habitants de Montcel, et le fondeur Eustache Meunier, pour la fourniture d'une cloche "du poids de 10 quintaux environ poids ordinaire de Chambéry soit poids de 16 onces... Il fera les inscriptions sur ladite cloche de tous les co-obligés cidevant dénommés [il s'agit du syndic, de trois conseillers et de six propriétaires fortunés de la commune listés en tête du document; voir inscription sur la cloche] ainsi que les suivants: paroisse de St Georges du Montcel = Jacques Dufour curé = parrain Joseph Degallion marraine Catherine Perrière son épouse" (AC). Le métal de la cloche cassée est remployé dans la nouvelle.

Meunier livre la cloche en avril 1826 (4 avril 1826, règlement de compte ; AC) ; elle pèse 11 quintaux 70 livres, soit un peu plus que prévu, mais le fondeur consent à ne pas augmenter le prix fixé par la convention. La cloche est garantie un an, durant lequel la commune se réserve le droit de la faire vérifier la cloche par un homme de l'art. De fait, un procès est engagé entre les deux parties, la commune refusant de payer le fondeur sous prétexte que la cloche livrée n'est pas sonore. A l'issue du procès, Meunier reprend cette cloche en échange de la livraison d'une autre cloche plus petite (six quintaux et une livre) et du paiement d'indemnités (convention du 18 mars 1828 ; AC).

Cependant, l'abbé Dufourd rapporte que les paroissiens demandèrent au curé d'aller à Chambéry racheter la cloche de 1826 : il l'achète et propose en 1836 de la vendre à la commune pour 1200 £, avec une clause d'abandon de cette somme si la construction de l'église était commencée en 1838 (Dufourd, p. 59). Les travaux de l'église n'ont commencé qu'en 1844, mais la cloche a quand même repris sa place dans le clocher. C'est elle qui sonne les heures et l'angélus ; cependant sa fonte n'est pas impeccable (la liste des donateurs en particulier est d'aspect médiocre, avec des creux et des lettres illisibles). Quand à la petite cloche livrée par Meunier en 1828, elle n'est plus présente dans le clocher : elle a pu être refondue (en 1881 ?) ou une nouvelle fois échangée.

Décor et inscriptions

- Boucles : mufles de lions
- Cerveau : frise de feuilles d'acanthes et rinceaux végétaux. Inscription sur deux lignes, encadrée de filets délimitant trois lignes

1): PAROISSE DE ST GEORGE DU MONTCEL RD JACQUES DUFOUR CURE JOSEPH DEGALLON PARRAIN CATHERINE (un pont)

2) PERRIERE SON EPOUSE MARRAINE

Guirlande de lauriers.

- Panse : au-dessous du départ de l'inscription, Crucifixion avec sainte Madeleine au pied de la croix. De l'autre côté, Vierge à l'Enfant et Ange de l'Annonciation (?). Entre les deux sur un côté, cartouche rectangulaire bordé d'un tore de laurier, avec inscription (assez altérée : liste de noms que la convention du 16 févier 1826 entre le fondeur et les habitants de la commune peut permettre de restituer) :

	Lecture sur la cloche	Convention du 16 févier 1826 (AC)
1ère ligne	FRANCOIS LAURENT	François Laurent
2e ligne	R	Ritoud, syndic
3e ligne	FRANCOIS MERMOZ	François Mermoz
4e ligne	PHILIBERT C	Philibert Charles
5e ligne	ET ANTHELME P	Anthelme Pégaz
6e ligne	TOUS CONSEILLERS	conseillers
7e ligne	PIERRERTELI	M. Pierre Curtelin
8e ligne	IEAN	Jean Louis Massonat
9e ligne	CLAUDE	Claude Bertoud
10e ligne	FRANCOIS	
11e ligne	CLAUDEPLZ	Claude Pégaz Fiornet
12e ligne	FRANCOIS	François Pégaz Fironet
13e ligne	[au milieu de la ligne] CRE (?)	propriétaires (?)

Restitution de l'inscription du cartouche

Références documentaires

Documents d'archive

 AD Savoie. 11FS: 342. Reconstruction de l'église de Montcel. Prospectus de la situation financière de la commune de Montcel... 1845 à 1849.

AD Savoie. 11FS: 342. Reconstruction de l'église de Montcel. Prospectus de la situation financière de la commune de Montcel... 1845 à 1849. 1845 à 1847: payement des trois derniers termes (sur 12) de la grosse cloche.

AD Savoie: 11FS: 342

AC Montcel. Liasses de délibérations et autres actes: 1816-1831.

AC Montcel. Liasses de délibérations et autres actes, 1816-1831 : 1816, 1 pièce (toiture église) ; 1820, 1 pièce (mutation de propriétés) ; 1821, 6 pièces (toitures église et presbytère, cimetière, clocher) ; 1823, 18 pièces (toiture église, clocher; calice) ; 1825, 10 pièces (cabaret, mappe, bannière, cimetière, presbytère) ; 1826, 15 pièces (cloche) ; 1827, 8 pièces ; 1828, 7 pièces ; 1829, 17 pièces (cabarets, agrandissement église, communaux) ; 1830, 9 pièces (débit de sel, communaux) ; 1831, 6 pièces.

AC Montcel

 AC Montcel. Pièces du procès opposant Eustache Meunier, fondeur de cloches à Chambéry, aux syndics et habitants de la commune de Montcel, 1826-1828

AC Montcel. Pièces du procès opposant Eustache Meunier, fondeur de cloches à Chambéry, aux syndics et habitants de la commune de Montcel, au sujet d'une cloche fondue en 1826. 4 avril 1826. Règlement de compte du 4 avril 1826 entre les syndics et conseil de la commune de Montcel et Eustache Meunier fondeur

⁻ Faussure: sept filets. Inscription sur une ligne: MEUNIER FONDEUR A CHAMBERY 1826

⁻ Bord : frise de feuilles de laurier.

de cloche. Délibération du 27 février 1828. Convention du 18 mars 1828 entre Eustache Meunier, fondeur de cloche, et François Pégaz, syndic de la commune de Montcel. Une liasse reliée par un cordonnet, analyse : Meugnier demandeur contre les particuliers du Montcel et les syndic et conseil. Voir Annexe (transcription partielle).

AC Montcel

Annexe 1

Pièces du procès opposant Eustache Meunier, fondeur de cloches à Chambéry, aux syndics et habitants de la commune de Montcel, au sujet d'une cloche fondue en 1826 (AC Montcel)

4 avril 1826. Règlement de compte entre les sindics et conseil de la commune de Montcel, et Eustache Meunier fondeur de cloche domicilé à Chambéry, pour la cloche que Meunier s'est engagé à fournir par convention du 16 février 1826. Cloche garantie un an. Pèse 11 quintaux 70 livres, poids de seize onces de Chambéry, soit prix de 2340 £; la ferrure y compris le battant, poids de 131 £: 91,70 £; joug de 24 £. Total 2455,70 £. La commune avait fourni la vieille cloche d'un poids de 6 quintaux et 36 £ soit 954 £ à déduire du prix. La commune se réserve le droit de faire vérifier la cloche par un homme de l'art durant l'année de garantie. La nouvelle cloche est plus lourde que le poids prévu au devis mais Meunier consent à ne pas augmenter le prix.

Extrait des registres des délibérations de la commune du Montcel. Délibération du 3 septembre 1826 : convention pour la cloche. Le 16 février dernier le conseil a souscrit une convention avec le sieur Eustache Meunier, fondeur de cloche domicilié à Chambéry, pour fournir à la commune une cloche du poids de dix quintaux environ. La cloche une fois réalisée pesait 11,70 quintaux au lieu des 10 convenus. La commune accepte néanmoins de la prendre, persuadée que sieur Meunier avait commencé par enfreindre la convention d'un côté, qu'au moins il ne l'aurait pas enfreint de l'autre ; mais la commune qui pensait avoir une cloche bien sonore d'après la promesse du sieur Meunier a été bien surprise en l'entendant sonner, elle a non seulement un son très désagréable, mais en plus on l'entend beaucoup moins que le précédente qui pesait la moitié. Le syndic par courrier du cinq mai dernier au sieur Meunier lui a fait part des défauts constatés. Le 6 mai il accepte de reprendre la cloche à son compte. Le sieur Meunier accepte cependant de venir voir la cloche pour essayer de corriger le battant, mal placé, qui occasionnerait le mauvais timbre de la cloche. Le conseil constate aucune amélioration. Le sieur Meunier repart sans donner de nouvelle. Le syndic délibère : qu'il accepte, sans préjudice, l'offre du 6 mai dernier du sieur Meunier de reprendre la cloche à ses frais mais qu'il devra payer à la commune la matière fournie au prix convenu dans la convention. Qu'une copie de la déclaration lui sera envoyée. Que faute de réponse dans un délai d'un mois, la cloche lui sera amenée à Chambéry à ses frais et périls. Extrait des registres des délibérations de la commune du Montcel. Délibération du 27 février 1828. Convention le 16 février 1826 avec Eustache Meunier pour la fourniture d'une cloche. Le syndic annonce à tous les souscripteurs de la cloche présents à cette assemblée... que le but de cette assemblée est de prendre des mesures pour terminer par un arrangement à l'amiable le procès ventillant par devant le tribunal de judicature maje de Chambéry entre les souscripteurs et ledit Meunier; ce dernier a proposé un arrangement. Le conseil dit que bien que Meunier ait enfreint les conventions du 16 février... il y a lieu de transiger avec lui. Il propose de livrer à la commune une nouvelle cloche bien sonore de 9 ou 10 quintaux, de reprendre la cloche sujet du litige au moyen d'une indemnité de 2 sous par livre du poids de cette cloche, soit 117 £, et du remboursement des frais de procès.

18 mars 1828. Convention entre Eustache Meunier, fondeur de cloche, et François Pégaz, syndic de la commune de Montcel. Suite à la délibération du 27 février 1828. Procès au sujet d'une cloche de 1170 £ livrée par Meunier suite à convention du 16 février 1826. Meunier reprend cette cloche en échange d'une nouvelle cloche de six quintaux et une livre ; par suite de cet échange est établi le compte suivant : sont dûs à Meunier : un joug, les ferrures de la cloche, les frais de procès, une indemnité, intérêt (?) de 1501,70 prix restant dû de la cloche reprise, jusqu'à ce jour (145,83 £), prix de la nouvelle cloche (1202 £) : total 1575,28 £ A déduire : prix de la vieille cloche cassée à lui remise (954 £), 621,28 £ (motif ?), total 1575,28 £. Ce qui éteint le procès.

Pièces du procès, reliées en une liasse par un cordonnet. Analyse : Meugnier demandeur contre les particuliers du Montcel et les syndic et conseil.

- 1ère pièce : plainte de Meunier qui dit avoir livré une cloche conforme aux conventions mais que le solde du payement ne lui a pas été versé.
- 3e pièce : convention du 16 févier 1826. Une cloche du poids de 10 quintaux environ poids ordinaire de Chambéry, soit poids de 16 onces... Il fera les inscriptions sur ladite cloche de tous les co-obligés ci-devant dénommés (...) ainsi que les suivants : paroisse de St Georges du Montcel = Jacques Dufour curé = parrain Joseph Degallion marraine Catherine Perrière son épouse.
- 2 novembre 1826. Arguments des défendeurs : la cloche est plus lourde que ce qui était convenu (11 qx et $70\,\pounds$ au lieux de 10 qx maximum) et elle n'est pas sonore : "elle a un son moins étendu que la précédente quoi qu'elle soit d'un poids presque double"...

Illustrations



Vue d'ensemble (côté Crucifixion). Phot. Thierry Monnet IVR84_20167302234NUCA



Détail des boucles. Phot. Thierry Monnet IVR84_20167302236NUCA



Détail de l'inscription (cartouche). Phot. Thierry Monnet IVR84_20167302235NUCA

Dossiers liés

Édifice : Église paroissiale Saint-Georges (IA73003321) Rhône-Alpes, Savoie, Montcel, chef-lieu

Auteur(s) du dossier : Caroline Guibaud, Thierry Monnet

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du

Massif des Bauges



Vue d'ensemble (côté Crucifixion).

IVR84_20167302234NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2014

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des

Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail des boucles.

IVR84_20167302236NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2014

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des

Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de l'inscription (cartouche).

IVR84_20167302235NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2014

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des

Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation